PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales

--

Commune de VILLERS-PLOUICH

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 17 septembre 2026, le préfet du Nord a prescrit une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale de la société NOUVERGIES déposée le 28 juillet 2026, dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour son projet de construction d'un parc éolien composé de trois mâts et d'un poste de livraison situés sur le territoire de la commune de VILLERS-PLOUICH.

Conformément aux dispositions de l'article L. 180-10-1 du code de l'environnement, cette demande est soumise à une consultation du public pendant 3 mois, du 12 octobre 2026 à 9 heures au 12 janvier 2027 à 17 heures inclus. Tout au long de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier sur demande en préfecture du Nord, en mairie de VILLERS-PLOUICH et sur le site internet dédié à la consultation https://www.registre-dematerialise.fr/7660/ et y formuler ses observations.

Les observations pourront être également adressées par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à la consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7660/, par courriel à consultation-du-public-7660@registre-dematerialise.fr, par courrier à la mairie de VILLERS-PLOUICH (en précisant : à l'attention du commissaire-enquêteur de la consultation du public NOUVERGIES) ou au commissaire enquêteur pendant ses permanences et lors des réunions publiques.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Toutes les observations du public seront reportées et accessibles sur internet.

Une réunion publique d'ouverture le jeudi 15 octobre 2026 de 18 heures à 20 heures et une réunion publique de clôture le jeudi 7 janvier 2027 de 18 heures à 20 heures se dérouleront à la mairie de VILLERS-PLOUICH (salle Pierre Mauroy, place Wandsworth à 59231 VILLERS-PLOUICH), sous l'égide du commissaire enquêteur et du pétitionnaire. Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public, lors des permanences en mairie de VILLERS-PLOUICH, le mercredi 18 novembre 2026 de 13 heures à 16 heures et le vendredi 18 décembre 2026 de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet dédié à la consultation https://www.registre-dematerialise.fr/7660/ pendant une durée d'un an.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de VILLERS-PLOUICH (commune d'installation) et BANTEUX, BANTOUZELLE, CANTAING-SUR-ESCAUT, CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, FLESQUIERES, GONNELIEU, GOUZEAUCOURT, HONNECOURT-SUR-ESCAUT, LESDAIN, MARCOING, MASNIERES, NOYELLES-SUR-ESCAUT, RIBECOURT-LA-TOUR, LES RUES-DES-VIGNES, RUMILLY-EN-CAMBRESIS, VILLERS-GUISLAIN, HAVRINCOURT ET TRESCAULT (communes de rayon) et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu auprès de Monsieur Etienne MOTYKA, chef de projets éolien – société : NOUVERGIES – tel : 07.63.45.61.99 – courriel : etienne.motyka@nouvergies.com.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.